



Digne-les-Bains, le 22 janvier 2018

## **RALLYE MONTE CARLO dans le département des Alpes-de-Haute-Provence**

Le 86<sup>ème</sup> Rallye Monte Carlo, organisé par l'Automobile Club de Monaco, traversera le département des Alpes-de-Haute-Provence **les jeudi 25 janvier, vendredi 26 janvier et samedi 27 janvier 2018.**

Sur les 3 jours d'épreuve, ils traverseront les communes suivantes :  
Entrevaux, Saint-Benoît, Annot, Vergons, Saint-André-les-Alpes, Moriez, Barrême, Chaudon-Norante, Entrages, Chateaudon, Digne-les-Bains, Aiglun, Mallemoisson, Mirabeau, Barras, Thoard, Le Castellard-Melan, Authon, Saint-Geniez, Entrepierres, Sisteron, Vaumeilh, Valernes, Nibles, La Motte-du-Caire, Melve, Claret, Clamensane, Bayons, Turriers, Gigors, Bellafaire, Mison-les-Armands, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Mézel, Saint-Julien-du-Verdon.

**Les concurrents disputeront les 5 épreuves spéciales ci-après :**

### **LE JEUDI 25 JANVIER :**

- ◆ *Epreuve Spéciale n°01* sur une distance de 36,69 km au **départ de Thoard à 21h43** sur la RD 17 et la RD 3 avec **une arrivée à Sisteron.**

Mise en place d'un sens unique de la RD 3 à partir de Thoard jusqu'à Champtercier.

- ◆ *Epreuve Spéciale n°02* sur une distance de 25,49 km au **départ de Bayons à 22h51** (RD1) puis RD 951A, 951, 301, 1, 210 avec **une arrivée à Bréziers (05).**

### **LE VENDREDI 26 JANVIER :**

Les concurrents enchaîneront une boucle comportant **deux épreuves spéciales**, ayant le même parcours à deux reprises.

- ◆ *Epreuves Spéciales n°05-08* sur une distance de 15,18 km au **départ de Vaumeilh à 11h37 et à 16h44** sur la RD 304 jusqu'à Melve puis RD 104 avec **une arrivée à Claret.**

### **LE SAMEDI 27 JANVIER :**

- ◆ *Epreuve Spéciale n°13* sur une distance de 25,49 km au **départ de Bayons à 16h09** (RD1) puis RD 951A, 951, 301, 1, 210 avec **une arrivée à Bréziers (05).**

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Afin de respecter les règles de sécurité, **les routes concernées par ces épreuves spéciales seront fermées à la circulation trois heures avant le départ de la première voiture et deux avant heures pour les riverains.**

Les routes seront ré-ouvertes deux heures après le passage de la dernière voiture.

**Le Préfet appelle tous les spectateurs et riverains à la vigilance** et à la responsabilisation pour qu'il n'y ait pas d'accident. Ils devront notamment respecter impérativement la signalisation du parcours et des zones interdites aux piétons.

Les forces de l'ordre et les services d'incendie et de secours seront mobilisés au cours de ces trois jours à des niveaux importants.

**S'agissant des épreuves de nuit, il est fortement recommandé au public de se munir d'éclairage, de vêtements chauds et de chaussures adaptées aux terrains accidentés.**

**Rappel :** Il est **interdit de tronçonner et scier les végétaux** en bord des routes et dans les secteurs boisés alentours.

